



Assemblée municipale Tavannes  
Procès-verbal de l'assemblée municipale du  
Lundi 28 novembre 2022  
Salle communale de Tavannes – 20h15.

---

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : M. Pierre-André Geiser

Secrétaire : Mme Léanne Ruch

Électrices et électeurs inscrits : 2059  
soit électrices 1067 et électeurs 992  
Électrices et électeurs présents : 79  
Soit 30 électrices et 49 électeurs

Droit de vote : non contesté

2 personnes présentes à l'assemblée n'ont pas le droit de vote : M. Fabien Vogelsperger et M. Denis Kobler

Scrutateurs : Mme Claire-Lise Niederhauser, M. Gilles Marchand

### ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers.

L'Assemblée a été convoquée par cartes personnelles et par publication dans la Feuille officielle et d'avis du district de Moutier n°39, 41, 43.

Pour la prise de parole les citoyens sont invités à se présenter et à se rendre au micro à l'avant de la salle.

Un apéritif sera servi à la fin de cette assemblée.

L'ordre du jour est accepté à la grande majorité, avec quelque absentions. Aucune remarque concernant celui-ci.

Mme Claire-Lise Niederhauser et M. Gilles Marchand sont proposés comme scrutateurs. Ils sont nommés à l'unanimité.

M. Pierre-André Geiser déclare l'assemblée municipale ouverte.

## **1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 27 juin 2022**

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal. M. Pierre-André Geiser informe les participants que celui-ci n'a malheureusement pas été publié sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, M. Pierre-André Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet. Monsieur [REDACTED] demande la parole. Combien de personnes ont consulté le procès-verbal mis à disposition au bureau communal ? Il se demande si la validité du procès-verbal ne doit pas être remise en cause.

Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] informent qu'on pouvait le consulter sur le site internet de la commune, si nous cherchions bien.

Le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteure.

Absentions : 5

## **2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2023**

M. Pierre-André Geiser donne la parole à M. Antonio Dos Reis pour la présentation du budget.

Le budget 2023 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes.

Quotité d'impôt :

- Conformément à la planification financière à moyen terme 2022 à 2028 de nos finances communales et en fonction d'une évolution fiscale légèrement positive, le Conseil municipal et la commission des finances proposent de maintenir la quotité d'impôt à 1.92 pour l'année 2023. Les prévisions économiques pour l'année en cours et l'année prochaine ont été revues à la baisse en raison de la guerre en Ukraine. En Suisse, nous enregistrons également une hausse des prix (inflation), mais nous sommes loin des chiffres de l'UE ou des Etats-Unis. La Banque nationale suisse est prête, comme par le passé, à intervenir sur le marché des changes, ses principaux objectifs étant la stabilité des prix et le cours du franc.

### Généralités

- Quotité : 1,92
- Taxe immobilière : 1,5 % du montant de la valeur officielle des immeubles
- Taxes des chiens :
  - village : 1<sup>er</sup> chien, CHF 50.--; 2<sup>ème</sup>, CHF 60.--; 3<sup>ème</sup>, CHF 70.--, etc
  - extérieur du village : CHF 30.--
- Déchets : CHF 65.-- par personne dès 18 ans révolus  
TVA 7,7% incluse.

### Compte de résultats 2023

#### **Charges de personnel**

Les traitements et salaires ont été calculés sur la base de l'année 2022 en tenant compte d'une éventuelle décision du Conseil-exécutif du canton de Berne concernant la compensation du renchérissement 2023. L'octroi d'échelons dépend du résultat de l'évaluation des performances du personnel, effectuée par le Conseil municipal. Quant aux charges sociales, elles sont évaluées à environ 18,5% du montant des salaires bruts.

### **Écoles spécialisées : tâche 2121**

À la suite de l'entrée en vigueur de REVOS, la responsabilité de l'offre spécialisée de l'école obligatoire mise en œuvre de manière intégrée passe de la direction de l'établissement particulier à celle de l'école ordinaire.

Le but de l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers est qu'ils puissent bénéficier d'une prise en charge scolaire dans leur commune de domicile grâce à des mesures de soutien adéquates.

La mise en application de cette ordonnance régissant les mesures pédagogiques particulières à l'école obligatoire engendre des coûts supplémentaires à charge du cercle de Tavannes (OMO).

### **Crèches et garderies : tâche 5451**

Une nouvelle ordonnance sur le travail dans les structures d'accueil pour enfants, aussi appelée OEJF, est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le texte pose un cadre légal au système des bons de garde, mais il fixe aussi des conditions claires au travail dans les crèches. Par exemple, jusqu'à un certain niveau de formation, les stagiaires ne peuvent pas être comptés dans le personnel qualifié.

Si cette nouvelle ordonnance permet une meilleure qualité d'encadrement et plus de sécurité, elle engendre par ailleurs une plus grande masse salariale.

### **Compensation des charges de l'aide sociale : tâche 5799**

D'après les dernières prévisions, la part par habitant de la compensation des charges devrait connaître une augmentation supplémentaire de CHF 24.00 en 2023 pour atteindre CHF 584.00 (décompte de 2024).

Une diminution des charges est prévue dans l'aide sociale aux réfugiés à la suite du recul des admissions de personnes en provenance d'Ukraine et aux retours au pays.

La variation de la population migrante et du nombre de cas d'aide sociale individuelle constitue des facteurs d'incertitude importants.

### **Alimentation en eau : tâche 7101 / Traitement des eaux usées : tâche 7201**

La taxe de base du m<sup>3</sup> d'eau pour l'alimentation en eau est maintenue à CHF 1.35/m<sup>3</sup> + TVA 2,5% et la taxe de consommation également maintenue à CHF 1.15/m<sup>3</sup> + TVA 2,5%.

La taxe de base du m<sup>3</sup> pour l'assainissement reste identique à CHF 1.56/m<sup>3</sup> + TVA 7,7% et la taxe de déversement pareil à CHF 1.20/m<sup>3</sup> + TVA 7,7%.

Soit un total de : CHF 5,535/m<sup>3</sup> (TVA comprise).

### **Gestion des déchets : tâche 7301**

Le montant du financement spécial équilibre de la tâche (FS ET) « Traitement des déchets », s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à CHF 101'066.52. En fonction de la réduction de cette taxe de base au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Conseil municipal décide de maintenir la taxe de base des personnes physiques (dès 18 ans révolu) à CHF 65.00 pour l'année 2023.

### **Financement spécial**

#### Alimentation en eau

Financement spécial (fortune) au 01.01.2022	1'603'994.73
Fonds spécial maintien de la valeur au 01.01.2022	579'819.49
Chiffres d'affaires	752'350.00
<b>Excédent des charges</b>	<b>84'375.00</b>

### Assainissement

Financement spécial (fortune) au 01.01.2022	672'829.70
Fonds spécial maintien de la valeur au 01.01.2022	1'568'342.02
Chiffres d'affaires	619'000.00
<b>Excédent des charges</b>	<b>59'100.00</b>

### Elimination des déchets

Financement spécial (fortune) au 01.01.2022	101'066.52
Chiffres d'affaires	237'125.00
<b>Excédent des charges</b>	<b>6'525.00</b>

### Sapeurs-pompiers

Financement spécial (fortune) au 01.01.2022	542'079.32
Chiffres d'affaires	433'200.00
<b>Excédent des charges</b>	<b>99'200.00</b>

### **Estimation financements spéciaux au 31 décembre 2023**

Elimination des déchets :	+CHF 89'600.00
Service de défense :	+CHF 385'000.00
Assainissement :	+CHF 554'800.00
Alimentation en eau :	+CHF 1'429'200.00

### **Amortissement du patrimoine administratif existant : tâche 9901**

Le patrimoine administratif existant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2. Le patrimoine administratif existant de CHF 6'372'455.80 sera amorti dans un délai de 10 ans, soit à partir de l'exercice 2016 et **jusqu'à la fin de l'exercice 2025**.

Le taux d'amortissement annuel qui en résulte est de 10%, soit : CHF 637'245.60.

### **Rubrique « Sous la loupe »**

#### **Bibliothèque : tâche 3210**

#### **Généralités (2021 en chiffres)**

Documents au 31 décembre 2021	22'434
Documents désherbés	2'306
Acquisition	1'710
Prêts	55'097
Prêts inter-bibliothèques	16
Nouvelles inscriptions	173

## Autres informations

1'172 lecteurs actifs sur 2 ans dont 605 à Tavannes et 567 dans les communes environnantes.

57 lecteurs inscrits sur la plateforme E-bibliomedia.

8 animations ponctuelles.

81 visites de classes + 4 effectuées à Alter Ecole

2 Clubs de lecture, 2 animations «parler en public et ne plus avoir peur» pour les ados, 4 animations née pour lire.

## Mais encore ...

Surface d'exploitation de 250 m2

9 places de travail publiques

1 place de travail informatisée

Durée d'ouverture annuelle de 240 jours

Durée d'ouverture hebdomadaires de 17,5 heures

## Compte de résultats 2023

<u>Récapitulation</u>	Charges	Revenus
Administration générale	1'210'550.00	141'950.00
Ordre et sécurité publics, défense	573'800.00	1'315'300.00
Formation	4'071'550.00	919'000.00
Culture, sports et loisirs, Eglises	809'000.00	73'250.00
Santé	26'975.00	500.00
Sécurité sociale	15'272'900.00	11'351'100.00
Transports et télécommunications	1'235'500.00	124'225.00
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'785'100.00	1'703'400.00
Economie publique	33'900.00	135'100.00
Finances et impôts	1'693'200.00	10'706'400.00
Total des charges		CHF 26'712'475.00
Total des revenus		CHF 26'470'225.00
<b>Le compte général boucle par un excédent des charges :</b>		<b>CHF 242'250.00</b>
<b>Le compte global boucle par un excédent des charges :</b>		<b>CHF 491'450.00</b>

## Crédits votés :

Bâtiments scolaires : nouvelle construction (EE & EJC) CHF 1'000'000.00

## Futures dépenses :

Service du feu : mobiliers, appareils, véhicules, machines CHF 60'000.00

Bâtiments scolaires : nouvelles construction (EE & EJC) CHF 950'000.00

Sports : revalorisation de «La Patinoire & Pump track»	CHF 400'000,00
Service social régional : déménagement	CHF 130'000.00
Routes communales	CHF 730'000.00
Traitements des eaux usées : PGEE – ECP	CHF 150'000.00
Biens-fonds du PF : réfection du radier «Arsenal 26»	CHF 320'000.00
<b>Total général des investissements :</b>	<b>CHF 3'740'000.00</b>

Le Conseil municipal et la commission des finances vous recommandent d'accepter ce budget qui présente un excédent des charges de :

**Compte global : CHF 491'450.00**

**Compte général : CHF 242'250.00**

**Bases :**

Quotité : 1,92

Taxe immobilière : 1,5 ‰

Taxe des chiens

- Village : 1<sup>er</sup> chien, CHF 50. —; 2<sup>ème</sup>, CHF 60. —; 3<sup>ème</sup>, CHF 70. —, etc
- Extérieur du village CHF 30. —

Déchets : CHF 65.— (dès 18 ans révolus)

Monsieur [REDACTED], demande la parole. Quelles sont les charges comprises dans les CHF 524.00 pour les réfugiés. M. Wölfli précise que ce montant comprend l'ensemble des coûts admis au niveau de la compensation des charges du canton de Berne.

Monsieur [REDACTED] prend la parole et demande de remettre à l'écran la planification financière et constate qu'elle ne comprend aucun poste pour diminuer le Co2 et propose à l'assemblée d'ajouter annuellement un montant réaliste. M. Christophe Wölfli répond et affirme qu'il y aura un montant réaliste dans l'établissement de la prochaine planification financière.

Monsieur [REDACTED] a demandé la parole. Vu que la BNS fait un résultat catastrophique, qu'advient-il de l'impact au niveau communal. Monsieur Christophe Wölfli répond qu'il n'y a aucun impact vu que les communes ne perçoivent rien de la BNS.

Monsieur Pierre-André Geiser remercie Monsieur Christophe Wölfli pour ses réponses et demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Ce n'est plus le cas.

L'assemblée passe au vote et approuve par une forte majorité le budget 2023 du compte de résultat tel qu'il a été présenté.

Avis contraire : 0

Abstention : 5

Avec remerciements à M. Antonio Dos Reis et M. Christophe Wölfli.

### **3. Approuver le nouveau règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité**

Monsieur Pierre-André Geiser donne la parole à Madame Nathalie Geiser.

Madame Geiser Nathalie remercie les représentants des BKW pour leur présence et présente le règlement :

Vu l'arrêt N° 2C\_399/2017 du 28 mai 2018 du Tribunal Fédéral, la municipalité de Tavannes édicte le règlement suivant :

#### **I. Généralités**

##### **Art. 1**

Utilisation du  
domaine public

<sup>1</sup>L'entreprise d'approvisionnement en énergie (EAE) est exclusivement autorisée à utiliser le domaine public de la Commune municipale de Tavannes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de ses installations de surfaces et souterraines pour l'approvisionnement en énergie électrique.

<sup>2</sup>Le Conseil municipal convient avec l'EAE des modalités d'utilisation du domaine public.

##### **Art. 2**

Redevance de  
concession pour  
l'approvisionnement en  
électricité

<sup>1</sup>L'EAE verse à la Commune municipale de Tavannes une redevance de concession pour le droit d'utiliser le terrain public dans le domaine de la fourniture d'électricité.

<sup>2</sup> La redevance de concession est calculée sur la base de l'énergie fournie, mesurée par compteur :

a. La redevance est de 1.5 centime par kilowattheure d'énergie fournie aux clients finaux à partir du réseau de distribution. La redevance est limitée à CHF 300.00 par an et par compteur.

b. Un taux réduit de 0.5 centime par kilowattheure d'énergie fournie par le réseau de distribution aux clients finaux est prélevée pour les installations dont la consommation peut être interrompue par l'EAE. La redevance est limitée à CHF 96.00 par an et par compteur.

<sup>3</sup> L'EAE facture cette redevance aux clients finaux au prorata au titre de redevance ou de prestation fournie à des collectivités publiques conformément à la législation sur l'approvisionnement en électricité, en tant que composante de la rétribution pour l'utilisation du réseau.

<sup>4</sup> Le conseil municipal conclut un contrat de concession avec l'EAE.

##### **Art. 3**

Entrée en vigueur

<sup>1</sup> Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur [REDACTED] demande à prendre la parole. Qu'est-ce qu'il y avait avant ce règlement ?

Madame Nathalie Geiser demande à Monsieur Denis Kobler, représentant des BKW de bien vouloir répondre à cette question ; tout était identique, mais selon une jurisprudence du Tribunal fédéral, il fallait établir ce règlement. A la suite d'une demande de Monsieur [REDACTED], Monsieur Denis Kobler répond que la redevance est déjà limitée à CHF 300.00 actuellement.

Monsieur [REDACTED] reprend la parole; est-ce que c'est le même taux dans toutes les communes ou il y-t-il des différences ? Monsieur Denis Kobler mentionne que cette redevance reste en harmonie dans toutes les communes du Jura bernois.

Monsieur [REDACTED] reprend la parole et mentionne qu'avec cette redevance ce sont les gros consommateurs qui sont gagnants notamment les grandes entreprises. Monsieur Denis Kobler répond, qu'en effet les industries sont favorisées.

L'assemblée passe au vote et approuve par une forte majorité le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité tel qu'il a été présenté.

Avis contraire : 0

Abstention : 4

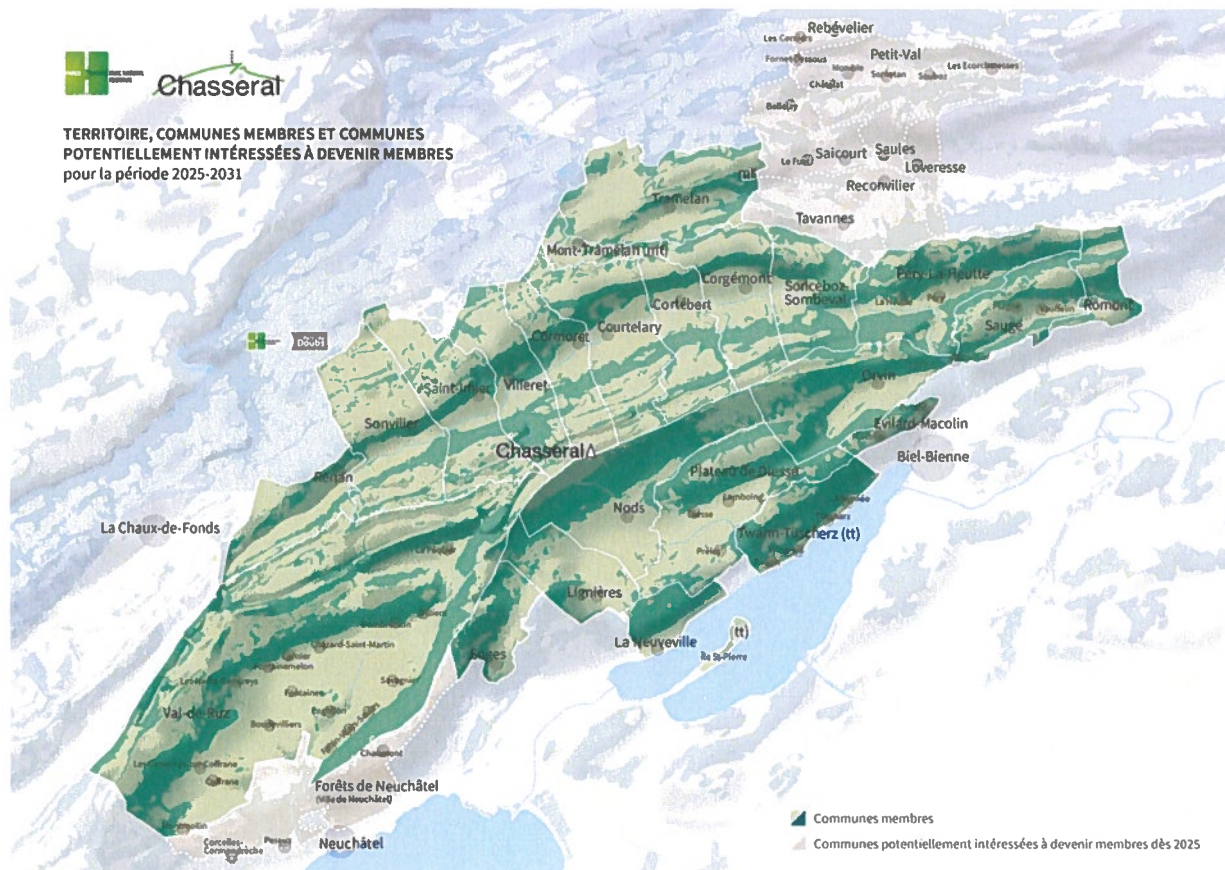
Avec remerciements à Mme Nathalie Geiser et M. Denis Kobler.

#### **4. Présentation du « Parc Chasseral »**

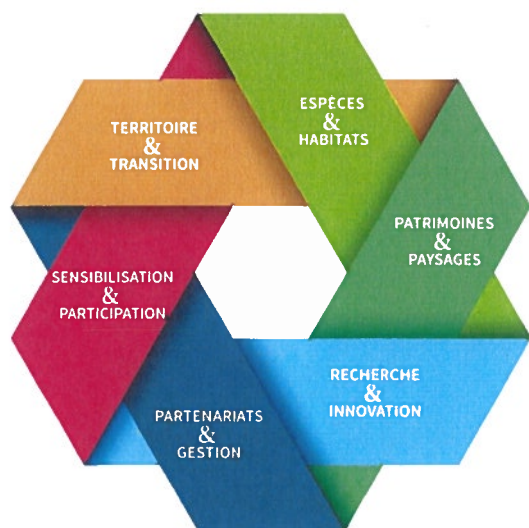
M. Pierre-André Geiser donne la parole au Maire, Monsieur Fabien Vorpe. Monsieur Fabien Vorpe demande à Monsieur Fabien Vogelsperger de présenter le « Parc Chasseral ».



## Territoire du Parc Chasseral



## Un parc actif – six thèmes stratégiques



Le Parc agit au quotidien dans des dizaines de projets concrets, avec plus de deux cents partenaires.

Parmi lesquels:

- Mesures en faveur de la nature (renaturation de sources par exemple)
- Promotion de produits du terroir labélisés «Parcs», conseil pour des projets de transformation de produits dans l'agriculture
- Mesures d'entretien du paysage et du patrimoine (murs en pierres sèches, restauration de citernes...)
- Sensibilisation avec les écoles (plus de 1000 élèves)
- Soutien à des communes pour la mobilité scolaire

Casser les idées reçues ... ;

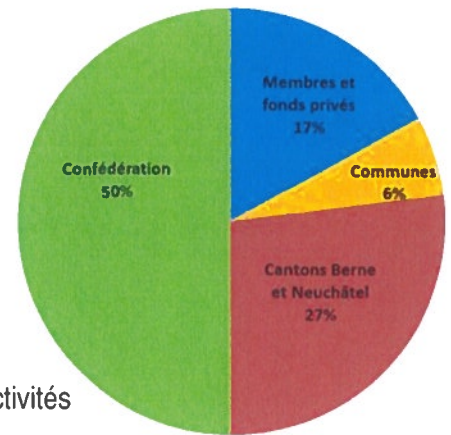
- Pas de « mise sous cloche »
- Pas de contraintes ou de freins aux projets (le Parc reste neutre)

... pour voir l'essentiel ;

- Notoriété et promotion dans toute la Suisse
- Appui pour le développement de projets

## Pourquoi adhérer ?

- ✓ **Un engagement financier clair et stable**  
>> CHF 4.-par habitant (de 2025 à 2031)
- ✓ **Un apport financier pour la région**  
>> Le Parc mobilise des apports financiers externes importants
- ✓ **Participer à l'identité de la région**  
>> Se profiler comme un territoire qui se préoccupe de la durabilité
- ✓ **Un grand projet régional**  
>> Profiter de compétences et d'expériences acquises en 20 ans d'activités



## Quels intérêts plus ciblés pour Tavannes ?

- ✓ **Mise en valeur du patrimoine bâti industriel**
- ✓ **Augmenter la renommée des produits locaux**  
>> boucherie, pressoir, etc
- ✓ **Mener des projets en faveur de l'environnement**  
>> entretien de vergers, de haies....
- ✓ **Contribuer au dynamisme des associations locales**  
>> Fondation Digger, société de pêche, etc.
- ✓ **Sensibilisation avec les écoles à la nature et à la région**  
>> programme sur l'année, la journée et en fonction des intérêts des enseignants

Monsieur Pierre-André Geiser remercie Monsieur Fabien Vogelsperger pour sa présentation et demande s'il y a des questions concernant celle-ci.

Monsieur [REDACTÉ] prend la parole. Il demande à Monsieur Vogelsperger pourquoi il n'a pas parlé et détaillé le financement de CHF 4.00/habitants. Monsieur Fabien Vogelsperger lui précise qu'il s'agit de l'engagement financier que prendrait la commune de Tavannes en cas d'affiliation au Parc Chasseral.

Monsieur [REDACTÉ] demande la parole. Concernant les aménagements extérieurs de EE/EJC, est-ce que « Parc Chasseral » finance ce genre de projet ? Monsieur Vogelsperger répond qu'ils renaturent et interviennent comme conseil auprès des communes.

Monsieur [REDACTÉ] a demandé la parole. Qu'elle est la différence avec « Grand Chasseral » ? Monsieur Fabien Vogelsperger répond que « Grand Chasseral » est une marque territoriale et un logo utilisé par des entreprises afin de se reconnaître géographiquement. Quant au « Parc Chasseral » il agit au quotidien dans des dizaines de projets concrets, avec plus de deux cents partenaires.

M. Pierre-André Geiser mentionne qu'il s'agit actuellement d'une information et non d'une votation. La votation pour l'adhésion à « Parc Chasseral » aura lieu à la prochaine l'Assemblée municipale de juin 2023.

## 5. Rapport de la commission de gestion

Monsieur Pierre-André Geiser donne la parole à Monsieur Donald Erb ;

L'année 2022 correspond à une nouvelle législature. La commission de gestion est formée de 7 membres dont 4 membres ont été réélus et 3 nouveaux membres élus par le corps électoral. La commission de gestion a siégé 7 fois cette année dans une ambiance agréable et constructive.

### 1<sup>ère</sup> séance du 9 février 2022, composition de la commission de gestion et transmission des données aux nouveaux membres.

Monsieur le Maire Fabien Vorpe assiste à cette première séance afin de participer à la nomination du bureau de la nouvelle commission de gestion. Il profite de sa présence pour informer les membres sur les règles de fonctionnement de la commission en précisant également que tous les membres sont liés au secret de fonction.

La commission de gestion se compose ainsi :

Président : M. Donald Erb, Vice-président: M. Jean-Claude Kocher, Secrétaire : Mme Anne-Sylvie Lab-Luccione . Membres : Mme Franziska Garcia, M. Yann Rindlisbacher, M. Fabrice Ramseier, M. David Mäder.

### **1er mars 2022**

Lors de l'assemblée municipale du 13 décembre 2021, Monsieur [REDACTED] a posé une question concernant la révision du plan de zones de Tavannes en souhaitant que notre commission traite sa demande. Une délégation de la commission de gestion a rencontré Monsieur Nicolas Châtelain, chef des travaux publics, pour obtenir les réponses nécessaires. Cette délégation a ensuite renseigné Monsieur [REDACTED] avec preuves à l'appui.

### **2<sup>ème</sup> séance du 9 mars 2022**

En présence de Monsieur Patrick Buri, fraîchement élu au Conseil municipal se retrouve avec un dossier complexe concernant les écoles. M. Patrick Buri s'est retrouvé avec une décision de la Direction de l'instruction publique et de la culture qui invalidait une décision prise par l'ancien Conseil municipal à l'encontre du directeur de l'école secondaire. Dès lors, Monsieur Patrick Buri a rencontré la personne concernée et une entente a été trouvée jusqu'au départ à la retraite de celle-ci en 2023. Nous remercions Monsieur Patrick Buri pour le travail réalisé ainsi que pour le bon fonctionnement général de la gestion des écoles.

Durant cette même séance, la commission a traité le sujet de la suppression des repas de l'ASAD confectionnés par le home La Colline. Ces repas sont confectionnés par une entreprise basée à Neuchâtel. La commission a adressé une recommandation au Conseil municipal en leur demandant qu'est-ce qui se passe dans notre région ? Est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité de trouver un prestataire ayant des produits de qualité et régionaux ? Pourquoi pas s'approcher des communes voisines... Mais à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse !

### **Les 1 et 6 avril 2022**

Sur demande de Monsieur le Maire Fabien Vorpe, une délégation de la commission de gestion a rencontré les employés de l'administration communale. Les entretiens individuels se sont bien déroulés et étaient positifs. La délégation a retenu que l'ambiance de travail était bonne et que la situation allait en se normalisant.

### **3<sup>ème</sup> séance du 11 mai 2022**

En présence de Monsieur le Maire Fabien Vorpe, celui-ci nous donne un point de situation global. Nous retenons:

Mise en place de la codirection à l'école secondaire, quelques démissions à l'école primaire mais rien d'alarmant, quelques soucis au Service social mais le conseiller en charge du dicastère traite le dossier, fin des rapports de travail avec la secrétaire des écoles, engagement d'une personne à un pourcentage réduit comme renfort au bureau AVS. Explication et fonctionnement de la nouvelle commission de la mairie dont Monsieur le Maire en a la charge.

### **28 juin 2022**

Suite à une réclamation reçue d'une citoyenne concernant un stage effectué par sa fille à la crèche municipale, une délégation de la commission de gestion a rencontré Monsieur Romain Voumard, Conseiller municipal et Madame Selxhane Sofra, secrétaire municipale.

Lors de cet entretien, la décision est prise que dorénavant une grille d'évaluation sera établie et remise au stagiaire à la fin de son stage. Afin que le Conseil municipal soit informé de cette prise de décision, un courrier électronique leur est adressé en date du 13 juillet 2022, ainsi qu'une copie à titre de réponse est adressée à la citoyenne.

### **4<sup>ème</sup> séance du 6 juillet 2022**

Tous les membres de la commission sont très étonnés d'apprendre qu'une nouvelle crise liée aux relations humaines a à nouveau éclaté au bureau communal alors que ce printemps, les entretiens individuels relevaient une dynamique favorable et une bonne ambiance. La recommandation de la commission de

gestion est de faire appel à des professionnels afin de gérer la crise mais également pour organiser à l'avenir le recrutement des personnes clés.

**11 août 2022**

### **Une délégation de la commission rencontre M. le Maire Fabien Vorpe et Mme Geiser Nathalie, vice-maire et conseillère municipale**

Cette rencontre a pour but de comprendre et d'avoir une explication du côté du Conseil municipal concernant les difficultés qui règnent au sein du bureau communal. Nous sommes informés que le Conseil municipal va s'approcher d'une étude d'avocats pour la gestion de ce dossier.

### **5ème séance du 24 août 2022, en présence de M. le Maire Fabien Vorpe**

M. le Maire Fabien Vorpe nous donne le point de situation sur le dossier de la secrétaire communale. Ce dossier est entre les mains d'avocats et une convention de départ sera signée prochainement par les deux parties pour clore ce litige.

La commission, ayant reçu un courrier de la secrétaire communale, prend la décision de lui adresser un courrier en date du 29 août 2022 pour l'informer que la commission de gestion apportera uniquement un regard de conseil sur la procédure et les mesures adoptées étant donné que la procédure en cours est suivie par des bureaux d'avocats.

### **6ème séance du 6 octobre 2022**

En présence de M. Romain Voumard, conseiller municipal en charge du dicastère Social et Sécurité, celui-ci nous donne le point de situation sur :

#### **Nouveau bâtiment scolaire**

Les délais de construction sont maintenus et le déménagement est toujours prévu à Noël 2022. Des prétentions tardives d'entreprises amènent des surplus au budget, une clarification rapide est nécessaire. Si le surcoût total du projet dépasse les 10%, le crédit supplémentaire devra passer par les urnes.

#### **Crèche municipale**

Cette année, la crèche municipale a fêté ses 30 ans d'activités. A cette occasion la population était invitée à venir découvrir les locaux avec un apéritif offert, une cinquantaine de personnes étaient présentes. A savoir que la crèche municipale est actuellement occupée à 100%.

#### **Service social**

Concernant le Service social, un nouveau directeur en la personne de M. Knecht entrera en fonction début 2023. Les deux entités du Service social déménageront dans les locaux de Tavannes Watch à fin 2023. La commission se demande comment vont être réaffectés les locaux laissés vides et particulièrement celui de l'Hôtel de Ville.

### **Recherche d'un nouveau ou d'une nouvelle secrétaire municipal(e)**

Lors de cette séance, la commission est informée que le Conseil municipal s'est adjoint les services d'une personne compétente dans les Ressources humaines pour conseiller le Conseil municipal dans l'engagement de la nouvelle personne. Un groupe de pilotage est formé et un membre de notre commission est désigné pour la représenter.

### **7ème séance du 8 novembre 2022**

#### **En présence de M. Antonio Dos Reis, conseiller municipal en charge des finances et de M. Christophe Wölfli, administrateur des finances**

Durant cette séance, on nous présente en détail le budget 2023.

La commission apprend qu'un crédit supplémentaire pour achever les travaux du nouveau bâtiment scolaire passera en votation, en date du 11 décembre 2022 et est surprise de l'ampleur du dépassement. Autre information qui laisse également la commission perplexe, l'administrateur des finances n'a pas été impliqué dans la supervision des comptes !

### **Pour terminer ce rapport, quelques souhaits envers notre Conseil municipal**

Étant donné les sérieux problèmes de ressources humaines rencontrés depuis quelques années ainsi que certaines divergences entre les services communaux, la commission de gestion ne peut que recommander au Conseil municipal de s'entourer d'une personne ayant de bonnes compétences dans le domaine des ressources humaines. Pourquoi pas avec le/la nouveau/nouvelle secrétaire municipal(e) ?

Pour le bon fonctionnement de notre commune et de notre village, tous les membres de la commission de gestion s'adressent au Conseil municipal en leur disant qu'il est important et nécessaire de travailler ensemble et de rechercher des solutions pour le bien et le développement du village. En bref, tous tirer à la même corde.

Cette année 2022 fut bien chargée pour notre commission, on espère sincèrement que 2023 retrouvera un peu de sérénité !

Arrivé au terme de ce rapport Monsieur Donald Erb souhaite remercier tous les membres de la commission pour leur engagement, leur investissement et le travail accompli durant cette année.

Le contenu de ce rapport est approuvé par tous les membres de la commission de gestion dont les noms ont été énumérés au début de ce rapport.

Merci à toutes et tous pour votre attention et je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Monsieur Pierre-André Geiser remercie Monsieur Donald Erb pour son rapport et l'ensemble des membres pour son travail de commission de gestion.

Monsieur Stéphan Terrier, président du comité du Home la Colline prend la parole et donne l'information que la Colline sont toujours disposés à faire des repas.

## 6. Divers

Monsieur Pierre-André Geiser donne la parole à nouveau à Madame Geiser Nathalie ;

Madame Geiser Nathalie donne quelques informations sur les mesures prises pour l'économie d'énergie. Dès le 2 décembre 2022, suppression de l'éclairage public dès 00h30 jusqu'à 05h30, à l'exception du secteur de « Malvaux ». Aucune décoration de Noël sur les candélabres. Le sapin de Noël sera quant à lui éclairé de 17h00 à 23h00. Ses mesures ont été prises sur recommandation cantonale.

Monsieur [REDACTED] prend la parole ; concernant le frigo du Royal qu'elles dispositions sont prises ? Monsieur Fabien Vorpe n'a pas encore de réponse à donner, le Conseil prendra prochainement une décision.

Monsieur Pierre-André Geiser donne la parole à Fabien Vorpe concernant les locaux du Service social, Grand-Rue 1. Ceux-ci seront très probablement loués pour une période de 5 ans à une institution cantonale.

Avec les institutions qui quitteront Moutier et les investissements que les CFF effectueront à la gare de Tavannes ces prochaines années se sont environ CHF 90 millions qui seront injectés sur le territoire de la commune de Tavannes.

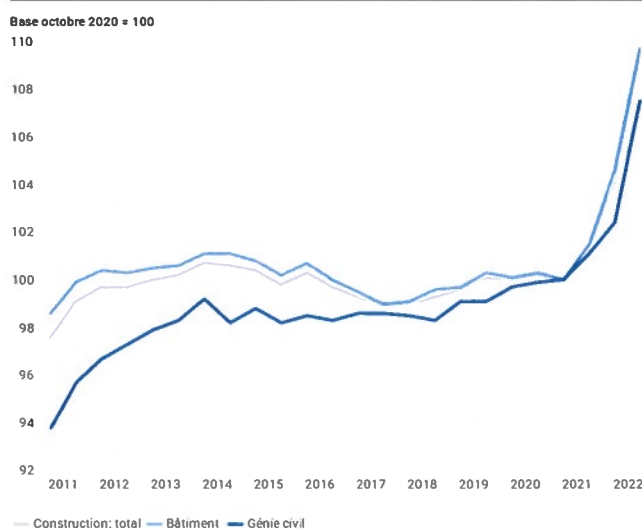
La parole est donnée à M. Romain Voumard qui transmet les informations sur le matériel de vote de la votation communale du 11 décembre 2022, concernant le crédit supplémentaire du nouveau bâtiment scolaire. Il présente la demande de budget complémentaire.

### Pourquoi faut-il un crédit supplémentaire

#### Evolution des coûts de la construction

- Publication de l'OFS du 24 juin 2022 (avril 2022)
- Entre octobre 2020 et juin 2022: augmentation d'environ 12%
- Nos principaux appels d'offres ayant été faits entre ces deux dates on peut estimer une augmentation d'environ 6% (= 434'000.-).

Évolution de l'indice des prix de la construction pour la Suisse



Source: OFS - Indice suisse des prix de la construction

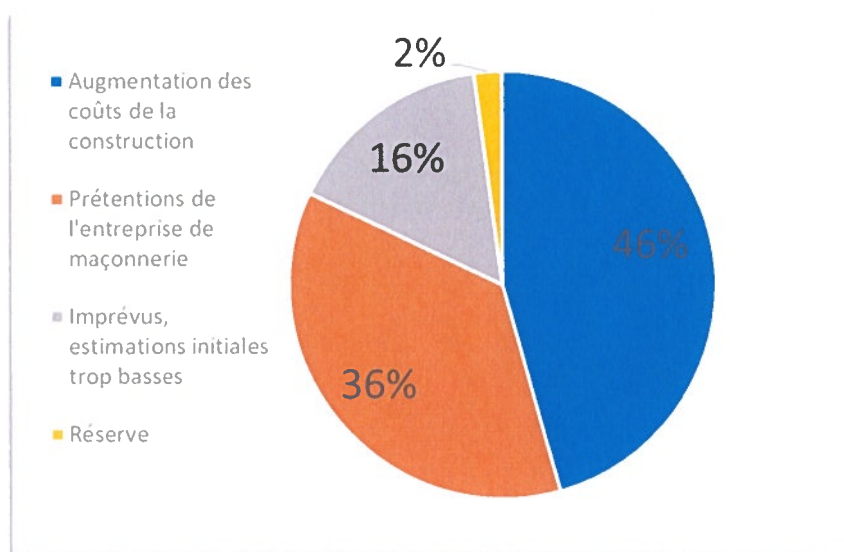
© OFS 2022

### Prétentions inattendues de l'entreprise de maçonnerie

Quoi	Montant
Adjudication initiale	1'636'648,80
Divers avenants	123'639,95
<b>Montant facturé</b>	<b>2'105'648,80</b>
<b>Montant inattendu</b>	<b>345'360,05</b>

- Les discussions avec l'entreprise ont débuté, elles peuvent durer longtemps
- Il faut éviter de bloquer le chantier
- La commune envisage d'impliquer un avocat pour se défendre
- Les règles comptables nous obligent à tenir compte du montant total tant que le différent n'est pas réglé

### Composition du crédit supplémentaire :



### Compétence pour l'octroi du crédit :

- Crédit voté le 19 mai 2019: 7'240'000.- (sur la base d'une estimation des coûts à +/-10%)
- Compétence du conseil: 10% du crédit initial, soit 724'000.-
- Crédit demandé: 13,1% soit 950'000.-
- Comme ce crédit dépasse la compétence du conseil, il doit être adopté par l'instance qui a adopté le crédit initial, donc les citoyens, par les urnes.

### Pourquoi dans l'urgence :

- Tant que nous n'avons pas reçu la facture 'finale' de l'entreprise de maçonnerie, le crédit supplémentaire était de la compétence du conseil
- Il faut pouvoir continuer les travaux
- L'école à journée continue doit dans tous les cas pouvoir entrer dans le bâtiment avant fin mars 2023.

## En cas d'approbation ou de refus :

### Si la population approuve le crédit

- Le projet tel que prévu peut être réalisé, y compris les extérieurs



### Si la population refuse le crédit

- Le conseil utilisera sa compétence de 10%
- Le bâtiment pourra être terminé
- Les aménagements extérieurs devront être très fortement réduits
- Suppression de la place de sport en dur (où faire jouer les enfants lorsqu'il a plu?)
- Réduction, voire suppression des jeux tels que tour à grimper, balançoires, toboggan, bac à sable...
- Réduction, voire suppression de l'arborisation
- Réduction des chemins
- Mais ces équipements sont indispensables au fonctionnement de l'EJC et de l'école enfantine
- A noter qu'il est prévu que ces équipements soient utilisables par l'ensemble de la population

**La commission de construction, la commission des finances et le Conseil municipal vous recommande d'approuver ce crédit supplémentaire.**

Monsieur [REDACTED] prend la parole et demande pourquoi ne pas avoir mandaté un expert pour le dépassement de la maçonnerie ? M. Romain Voumard reprend la parole et mentionne qu'une évaluation de la facture finale est faite point par point. Un grand travail de vérification est en cours concernant cette facture de l'entreprise de maçonnerie.

Monsieur [REDACTED] demande la parole. Un contrôle de qualité est-il prévu par des experts concernant les éventuelles malfaçons ? Romain communique que oui, des visites seront effectués par des ingénieurs pour la qualité du bâtiment, et ainsi évaluer le travail réalisé.

Monsieur [REDACTED] précise que chaque travail est réceptionné avec un procès-verbal mentionnant les défauts à réglé. De plus, une garantie bancaire est demandée à chaque entreprise.

Monsieur [REDACTED] prend la parole. L'entreprise qui a bétonné le bâtiment en rouge, est-ce pour cette raison que c'est plus cher ? Monsieur Romain Voumard répond qu'en effet, la couleur a un surcoût, mais que cette pigmentation était déjà prévue dans l'appel d'offre acceptée en 2019.

Madame [REDACTED] demande la parole; un vote est organisé en raison notamment de dépassement de certains prestataires : D'autres prestataires vont-ils encore envoyé d'autres factures plus élevées ? Monsieur Romain Voumard répond que non, en principe pas.

La parole est donnée à Monsieur [REDACTED]. Dans le budget voté en 2019, il était déjà prévu CHF 200'000.—pour les imprévus, est-ce que cette somme a déjà été utilisée ? M. Romain Voumard mentionne qu'effectivement, cette somme a déjà été utilisée.

Monsieur [REDACTED] reprend la parole. Concernant la place de sport en dur, celle-ci ne pourrait-elle pas être sur la place de la patinoire actuelle, qui se trouve à 100 mètres à pied ? Monsieur Romain Voumard répond que les utilisateurs ne sont pas identiques.

Madame [REDACTED] prend la parole et mentionne que ce ne sont pas des enfants du même âge qui utiliseraient cette place de sport.

Madame [REDACTED] demande la parole. Il y a-t-il besoin de cette si grande place en dur ? C'est aberrant, il faudrait plutôt remettre de l'argent pour la rénovation de l'actuelle patinoire.

Madame [REDACTED] demande à prendre la parole. Que l'on vote le crédit ou non, rien n'est fait pour la place de la patinoire qui est en mauvais état. Il suffirait de pas grand-chose, deux buts, paniers basket et de l'entretien, ce serait déjà génial. Monsieur Romain Voumard précise qu'un futur crédit d'investissement concernant l'aménagement de la place de la patinoire sera voté à l'avenir.

Monsieur [REDACTED] prend la parole et relève qu'il faut penser au bien-être des enfants, pensé que cette place de jeu pourrait être utilisée par les citoyens, que celle-ci n'est pas à l'abord des routes principales, ce serait un plus pour les parents des enfants en bas âge.

Madame Sandra Besson, directrice de l'EJC prend la parole. Elle comprend le mécontentement de la population au sujet de ce crédit supplémentaire. Elle mentionne que ces extérieurs et cette place de jeu seront leur outil de travail. Il faut occuper et sortir les enfants par tous les temps et ce jusqu'en fin de journée

Monsieur [REDACTED] demande la parole. Est-ce que l'entreprise de bétonnage a justifié sa facture ? Monsieur Romain Voumard, répond que non, nous avons réceptionné que la facture, les justifications sont encore en attente. Monsieur [REDACTED] demande encore ; Si jamais la commune devait avoir raison, et que la facture élevée n'est pas justifiée, qu'en adviendra-t-il des frais engendrés pour les discussions, la votation, le temps perdu ? Monsieur Romain Voumard répond que la situation sera bien évidemment discutée avec cette entreprise.

Monsieur Pierre-André Geiser reprend la parole et demande à l'assemblée de garder la tête froide et de faire confiance aux groupes de travail actuel. Il remercie à Monsieur Romain Voumard pour sa présentation et pour les réponses données.

Monsieur [REDACTED] demande la parole. Il demande pourquoi le Conseil municipal s'est libéré de la secrétaire municipale. Qu'avait-on à lui reprocher et quels ont été les coûts engendrés.

Monsieur Fabien Vorpe répond à sa question. Le Conseil municipal a malheureusement fait deux fois le mauvais choix. Ces trois dernières années la Municipalité de Tavannes a traversé de gros défis. La situation engendrée due au Covid, des projet lourds, un nouveau règlement d'organisation ainsi que l'accumulation de plusieurs grands dossiers a été difficile à gérer au sein de l'administration. Monsieur Fabien Vorpe tient à remercier l'équipe administrative actuellement en place.

Monsieur [REDACTED] reprend la parole et rétorque que le Maire Monsieur Fabien Vorpe ne répond pas à sa question. Pourquoi donc, le Conseil municipal s'est séparé de cette personne ? Monsieur Fabien Vorpe répond que le Conseil municipal, en tant qu'employeur, est tenu au devoir de discrétion et que de ce fait, les informations ne peuvent être divulguées. Monsieur [REDACTED] répond qu'il était au courant mais qu'il voulait que ce point soit protocolé.

Monsieur [REDACTED] rebondit sur cette thématique-là. Concernant le problème des ressources humaines de ces derniers temps, un audit est-il prévu ? Monsieur Fabien Vorpe répond que oui, un audit sera effectué par l'association des secrétaires communaux afin d'évaluer tous les postes de l'administration communale.

Monsieur [REDACTED] reprend la parole. L'information au niveau du Conseil est lacunaire, le Conseil municipal a un réel effort à faire pour mieux communiquer. La Municipalité de Tavannes à un devoir de communication, le site internet n'est pas clair. Monsieur Fabien Vorpe déclare qu'effectivement : « Tavannes



s'est pas son fort la communication », mais qu'il faut prendre en considération ces deux années difficiles. Une nette amélioration est envisagée en milieu d'année 2023.

Monsieur [REDACTED] demande la parole. Dans le procès-verbal du 27 juin 2022, était stipulé que les circuits pédestres devaient être inaugurés début de cet automne. Madame Salomé Scheidegger prend la parole. Le balisage est encore en cours, cela a pris plus de temps que prévu. L'inauguration sera prévue au printemps 2023.

Monsieur [REDACTED] demande à prendre la parole. Quand est-il des points de rencontre d'urgence. Monsieur Romain Voumard précise que la mise en place se poursuit et qu'un point commun entre Tavannes et Reconvilier, vers la Coop est prévu mais que celui-ci n'est pas encore fonctionnel. Une information sera communiquée en temps voulu.

Monsieur [REDACTED] a demandé à prendre la parole. Les sentiers prévus sont géniaux, mais serait-ce possible de reprendre le projet resté en suspens, pour baliser le chemin depuis le bas de la Rue de la Promenade en direction de la rue du Fuet, car en effet, c'est actuellement compliqué pour les personnes à mobilité réduite. Une ébauche avant déjà été faite il y a plusieurs années de cela. Madame Salomé Scheidegger mentionne qu'un 5ème sentier est prévu, cependant, si un nouveau devait se rajouter au projet actuel, cela engendrerait de grands coûts. Elle en parlera tout de même en commission.

Madame [REDACTED] prend la parole. Elle fait remarquer que les professeurs et directeurs des écoles ne saluent pas les parents d'élève, c'est inadmissible lorsque l'on sait que nous devons apprendre à nos enfants à le faire. Monsieur Pierre-André Geiser prend la parole et demande à Monsieur Patrick Buri, dicastère des écoles de bien vouloir faire passer le message.

Monsieur [REDACTED] prend la parole et demande que le Maire Monsieur Fabien Vorpe parle de la Tavannes Machines et des actuels locataires. Monsieur Fabien Vorpe, mentionne que le problème le touche directement avec son entreprise. Le canton va organiser avec chaque entité des rendez-vous pour essayer de trouver une solution adéquate pour tous. Monsieur Fabien Vorpe mentionne encore quelques autres pistes qu'il a déjà étudiées ou encore à approfondir.

Monsieur [REDACTED] prend parole. Les Arsenaux de la Rue du Mont ne peuvent-ils pas être affectés ? Monsieur Fabien Vorpe déclare que cette est une très bonne question, cependant il s'agit d'une zone militaire et Arma Suisse ne souhaite pas vendre Les Arsenaux.

Monsieur Pierre-André Geiser reprend la parole. C'est un défi à relever pour les entreprises situées dans le bâtiment de la Tavannes Machines, mais il faut considérer que c'est une plus-value pour Tavannes et les administrations cantonales.

Monsieur Pierre-André Geiser remercie, le Maire, les conseillers municipaux, les membres des commissions municipales ainsi que toutes personnes ayant participé à cette assemblée municipale. Il rappelle que les Fenêtres de l'Avent ont lieu à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et invite la population à y participer. Il souhaite également de belles et joyeuses fêtes de fin d'année à tout le monde.

Monsieur Pierre-André Geiser clôture l'assemblée à 22h25.

La prochaine assemblée municipale est fixée au lundi juin X 2022 à 20h15.

Le président :

La secrétaire :

Pierre-André Geiser

Léanne Ruch